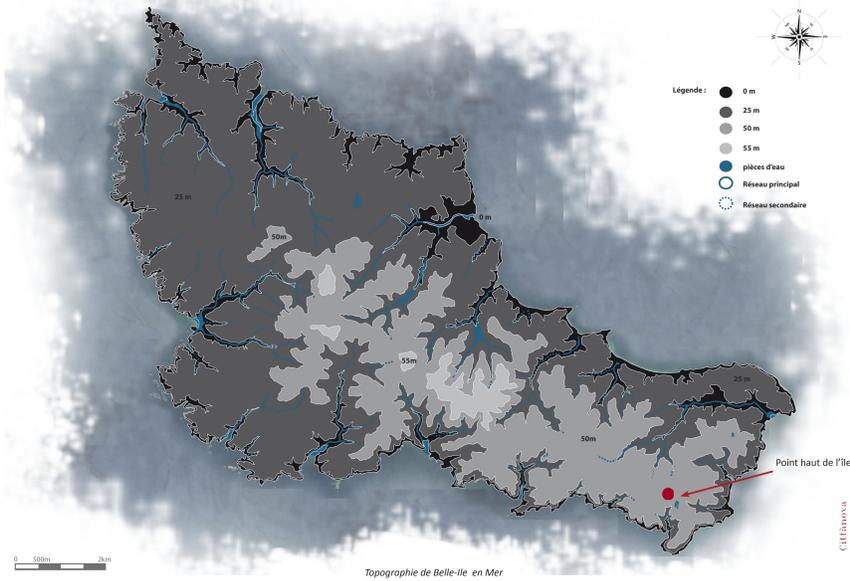


CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Un socle paysager organisé autour d'une dorsale centrale

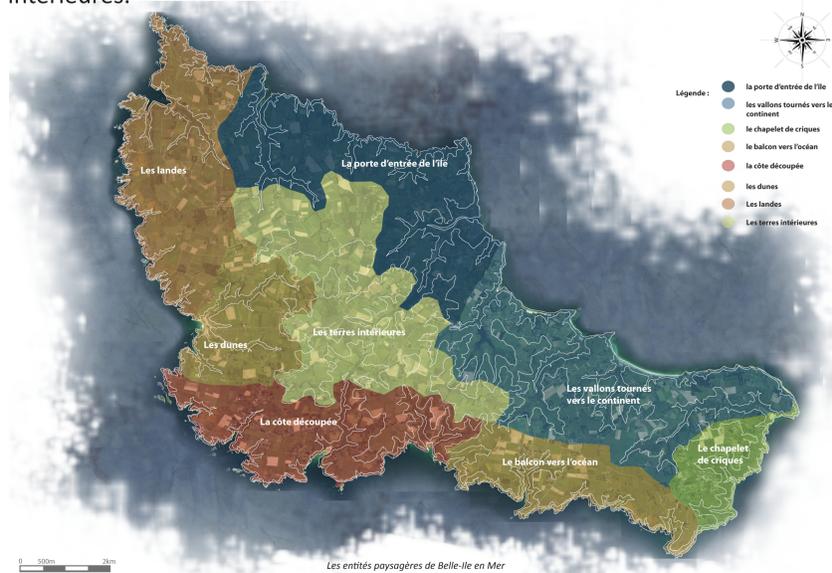
Organisée autour d'un vaste plateau qui entraîne des dégagements visuels lointains, l'île est entaillée de la dorsale vers la mer par une succession de vallons (selon le DOCOB, l'île en compte 148) sur tout le pourtour côtier. Il s'agit plus précisément de vallonnements créés par le ruissellement depuis la dorsale centrale (ligne de partage des eaux) qui trouvent leurs exutoires dans la mer.



ENTITES PAYSAGERES

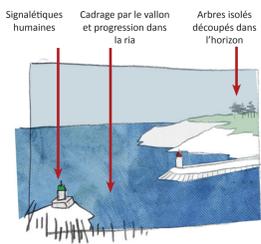
Des entités paysagères contrastées

Selon l'Atlas des Paysages du Morbihan, l'ensemble de l'île s'inscrit parmi les paysages les plus emblématiques du Morbihan. Sur la commune de Le Palais, quatre entités sont recensées : l'entité de la porte d'entrée de l'île, l'entité des landes, l'entité des vallons tournés vers le continent et l'entité des terres intérieures.



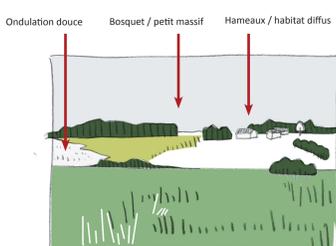
L'ENTITÉ DE LA PORTE D'ENTRÉE DE L'ÎLE

Caractéristiques : Un urbanisme plus visible
Une entrée progressive par les rias
Un premier rapport visuel du continent vers l'île



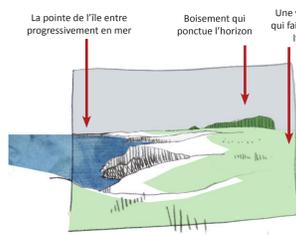
L'ENTITÉ DES TERRES INTÉRIEURES

Caractéristiques : Entité paysagère qui fait le lien entre toutes les unités agricoles
L'atmosphère insulaire est moins présente.



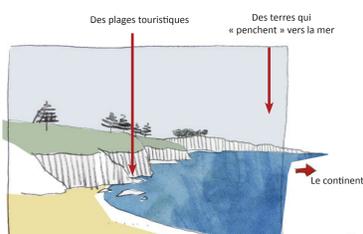
L'ENTITÉ DES LANDES

Caractéristiques : Couleurs changeantes de la végétation - Ondulations très douces du plateau
Ponctuation boisée - Progression douce vers la mer



L'ENTITÉ DES VALLONS Tournés Vers Le Continent

Caractéristiques : La végétation souligne les lignes de force de ces vallons.



LES ESPACES NATURELS INVENTORIÉS

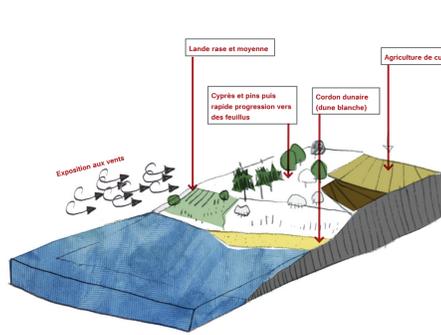
Un patrimoine naturel très protégé à l'échelle de l'île

Par sa particularité insulaire et parmi les sites paysagers remarquables du Morbihan, Belle-Ile-en-Mer bénéficie de nombreuses protections relatives à son patrimoine naturel. Son statut de commune littorale induit un encadrement précis des conditions d'urbanisation sur l'île.

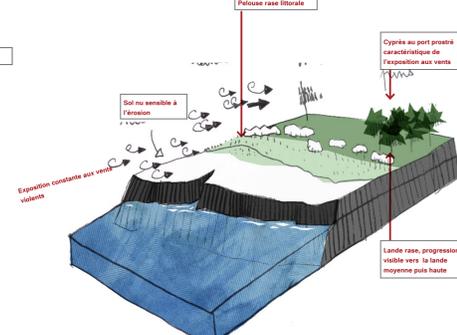
- Sa ceinture littorale est concernée par le réseau Natura 2000 sur le territoire maritime comme terrestre, et l'île regroupe l'ensemble des protections existantes :
- 285ha pour la protection des sites du conservatoire du littoral
 - 4400ha consacrés aux sites inscrits et classés
 - le pourtour de l'île inscrit en site Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation)
 - 3 îlots rocheux protégés par des arrêtés de biotope
 - de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques (type 1 et 2)
 - 1200 ha protégés par des réserves de chasses maritimes et terrestres

LES STRUCTURES VEGETALES ET MILIEUX NATURELS

La côte abritée



La côte exposée



- La côte abritée : une présence arborée dans les premiers mètres -



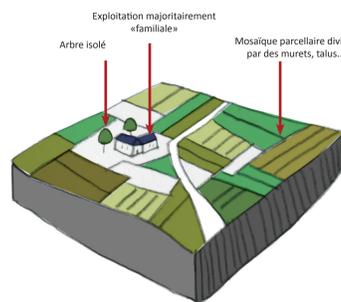
- A proximité de Port Coton, une végétation rase ou un sol nu, des milieux très exposés -

La côte abritée, moins soumise aux contraintes climatiques, a un profil topographique plus doux et progressif entre l'espace maritime et l'espace terrestre. La présence d'une végétation arborée plus importante sous la forme de feuillus à proximité des vallons et dans la bande littorale amène une verticalité et des masses aux formes douces, visibles depuis les plages.

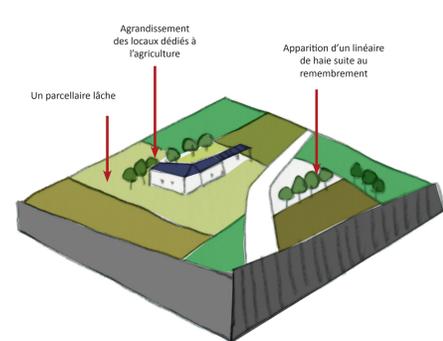
Caractérisé par la présence de falaises et d'un sol nu, la côte exposée est soumise aux vents violents et aux embruns salés, soumettant les milieux naturels en place à une forte érosion. L'étagement de la végétation se fait de façon nettement plus progressive que sur la côte exposée. Les arbres isolés aux ports prostrés, très travaillés amènent une verticalité et des éléments de repère sur ces espaces.

LES ESPACES AGRICOLES ET SYSTEMES CULTURAUX

PAYSAGE AGRICOLE EN 1900



PAYSAGE AGRICOLE ACTUEL



Sur la première moitié du XXème et auparavant, les exploitations étaient familiales. Le parcellaire prenait la forme d'une mosaïque complexe avec des parcelles plus étirées et des surfaces nettement moins importantes qu'aujourd'hui. La séparation des parcelles se faisait au moyen de petits murets ou encore de talus enherbés. Les arbres ponctuaient les abords des fermes mais restaient très peu présents au sein de l'espace cultivé.

Suite au remembrement agricole, le paysage et les pratiques agricoles ont considérablement été modifiés. Ainsi, aujourd'hui, le parcellaire est nettement plus lâche et simplifié, laissant place à de grandes entités de culture. De même, les encouragements de la PAC (Politique Agricole Commune) aux plantations, a entraîné l'apparition de haies arborées. Le nombre des exploitations a considérablement diminué et la taille des exploitations s'est fortement accrue.